



CS_2024_56

Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 4 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre octobre, à dix heures, se sont réunis, Salle Louis Rousseau de St Herblon à VAIR SUR LOIRE, sur convocation adressée le vingt-sept septembre deux mille vingt-quatre, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Frédéric MILLET, Président.

PRESENTS :

CHATEAUBRIANT-DERVAL : Mmes Édith MARGUIN, Marie-Irène BOUIN et M. Lionel MUSTIERE ;
ESTUAIRE ET SILLON : MM. Yves TAILLANDIER, Pierre LAUDEN (*pouvoir reçu de Patrick CORBEL*) et Mme Hélène COUTELLER ; **RÉGION DE BLAIN** : MM. Joël ARIZA et Jean-François RICARD ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : Mme Noëlle MARTEAU et M. Jean-Luc GRÉGOIRE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Mme Christine CHEVALIER, MM. Yves DAUVE, Paul SEZESTRE et Arnel VION ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Mme Christine BLANCHET, MM. Jean-Michel CLAUDE, Jacques PRAUD (*pouvoir reçu de Patrick BUCHET*), Joël JAMIN et Laurent MERCIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Frédéric MILLET, Didier BROUSSARD et Philippe JOUNY ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : MM. Raymond CHARBONNIER, Alain COUTRET (*pouvoir reçu de Pascal ÉVAIN*) et Roland SCLAVERANO ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Mickaël DERANGEON ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Jean-Michel BRARD, Claude CAUDAL et Patrick PRIN ; **REDON AGGLOMÉRATION** : M. Jacques LEGENDRE ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Pascal DABIN, Joseph LANCREROT, Frédéric LAUNAY (*pouvoir reçu de Jean-Marc JOUNIER*) et Denis THIBAUD.

Secrétaire de séance : M. Jacques PRAUD

Titulaires : 58

Quorum : 30

Présents : 35

Votants : 39

Pouvoirs : 4

ABSENTS EXCUSES :

CHATEAUBRIANT-DERVAL : MM. Philippe CADOREL et Philippe PADIOLEAU ; **ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Patrick CORBEL (*pouvoir donné à Pierre LAUDEN*) et Yoann DORNER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : MM. Jean-Luc BESNIER et Jean-François CHARRIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : M. Patrick BUCHET (*pouvoir donné à Jacques PRAUD*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Benoit LELIEVRE et David MOISAN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Mme Marie-Line BOUSSEAU et M. Pascal ÉVAIN (*pouvoir donné à Alain COUTRET*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Daniel BENARD, Cédric BIDON, Yvon JACOB, Luc NORMAND, Thierry RICCI et Patrick BERNIER ; **REDON AGGLOMÉRATION** : M. Fabrice SANCHEZ ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Bernard BELLANGER, Hervé CREMET, Jean-Marc JOUNIER (*pouvoir donné à Frédéric LAUNAY*), Jean-Guy CORNU, Thierry GRASSINEAU, Youssef KAMLI, Pascal PAILLARD et Vincent YVON.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SUITE AUX ELECTIONS DU 18 JUILLET 2024

Le 09 octobre 2020, le comité syndical a élu la commission de délégation de service public (CDSP) suivante :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
1- Raymond CHARBONNIER	1- Frédéric MILLET
2- Jean-François RICARD	2- Claude CAUDAL
3- Fabrice SANCHEZ	3- Yves TAILLANDIER
4- Edith MARGUIN	4- Jacques PRAUD
5- Jean-Marc JOUNIER	5- Mickaël DERANGEON

Suite à l'élection du nouveau Président d'atlantic'eau le 18 juillet 2024, la composition de la commission de délégation de service public a été modifiée.

En effet, Monsieur Frédéric MILLET, devenu président de droit de cette commission, ne dispose plus de la qualité de suppléant au sein de cette commission, ces deux fonctions étant incompatibles.

Pour rappel :

- il n'est pas nécessaire de procéder à une nouvelle élection de la CDSP dès lors que celle-ci dispose toujours de suppléants capables de pourvoir au remplacement d'un membre titulaire.
- conformément au règlement intérieur relatif au fonctionnement de la CDSP, il est pourvu au remplacement d'un membre suppléant de la CDSP par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier suppléant élu de ladite liste.

Ainsi, le Comité syndical est invité à prendre acte de la nouvelle composition de la CDSP.

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur d'atlantic'eau relatif au fonctionnement de la CDSP,

Vu la délibération du Comité syndical du 09 octobre 2020 (CS_2024_45) portant élection de la CDSP,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre acte de la nouvelle composition de la CDSP suite aux élections du 18 juillet 2024,

Vu le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- DE PRENDRE ACTE de la nouvelle composition de la commission de délégation de service public :

Membres titulaires	Membres suppléants
1- Raymond CHARBONNIER	1- Claude CAUDAL
2- Jean-François RICARD	2- Yves TAILLANDIER
3- Fabrice SANCHEZ	3- Jacques PRAUD
4- Edith MARGUIN	4- Mickaël DERANGEON
5- Jean-Marc JOUNIER	5-
Président : Frédéric MILLET	

Pour extrait conforme,
Le Président
Frédéric MILLET



CS_2024_56

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 07/10/2024

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 07/10/2024

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.